

Durée :

- 5.00 jour-s (35.00 h)

Capacité d'accueil :

- 1 à 12 maxi

Tarif :

- à partir de 4950.00 € net

Périodicité :

- 4 ans

Délais d'accès :

- 8 semaines

Lieu :

- En intra-entreprise

Pré-requis :

- Savoir communiquer en français (lire, écrire)

Profil des participants :

- Membres du Comité Social et Économique (CSE)
- Chefs d'établissement, services RH
- Responsable sécurité

Suivi de l'action et évaluation des résultats :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation, exercices pratiques, jeux, activités ludiques, quiz
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Un certificat de réalisation est remis au stagiaire à l'issue de la formation

Référent pédagogique :

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du CSE et de la SSCT. Il est agréé par la DRIETS IDF pour dispenser la formation économique du CSE et la formation en SSCT du CSE.

Accessibilité :

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles requises pour compenser votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/>

Formation agréée en SSCT des élus CSE 5 jours (entreprises de 11 à 49 salariés)

Formation initiale pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Formation présentielle

Cette formation est dédiée aux élus du CSE (Comité Social et Économique) des entreprises de 11 à 49 salariés. La formation agréée en SSCT des élus CSE de 5 jours est conforme à l'article L 2315-18 du Code du travail. Même dans ces PME, les élus du CSE ont des attributions liées à la SSCT (Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail). De plus, dans ses entreprises, le rôle et le fonctionnement du CSE sont particuliers. Par ailleurs, cette formation est rendue obligatoire par le Code du travail. Ainsi, vous devez former tous les membres CSE (titulaires et suppléants) à la SSCT. Sachez qu'elle peut être réalisée de manière fractionnée (exemple : 3 jours plus 2 jours).

Cette formation agréée en SSCT des élus CSE de 5 jours est composée d'un enseignement théorique et de mises en situation concrètes. Ainsi, les apprenants participent activement à la formation à travers des ateliers ludiques et pratiques. La formation permet aux apprenants de développer leur capacité pour analyser les accidents du travail ou les maladies professionnelles, ou encore leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.

Pour accomplir leurs missions en SSCT, les membres du CSE doivent posséder des compétences en SSCT. Avec cette formation agréée en SSCT des élus CSE de 5 jours, ils seront capables d'aborder, avec l'employeur, la prévention des risques professionnels. C'est pourquoi, ils participeront sereinement à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'entreprise.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser le fonctionnement, les attributions, les moyens du CSE en matière de santé-sécurité
- Connaître les responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail
- Identifier les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise
- Assimiler les règles liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail dans le Code du travail
- Comprendre les documents mis à disposition du CSE ou auxquels il contribue
- Savoir identifier les facteurs de risques professionnels et participer à la démarche de prévention de l'entreprise
- Connaître les missions du CSE en matière de SSCT et savoir les mettre en œuvres

Ressources techniques et pédagogiques :

- Formateur expert en Santé, Sécurité et Conditions de Travail, spécialiste du CSE
- Organisme de formation certifié QUALIOP1 pour ses actions de formations.
- Les participants ont accès à une plateforme en ligne où ils peuvent accéder à des ressources complémentaires, des articles, des vidéos explicatives, etc
- Supports de formation dynamiques et visuels
- Exposés théoriques équilibrés
- Études de cas interactives, Quiz, jeux, questionnaire, simulations et mises en situation
- Brainstorming et discussions dirigées

Contenu de la formation

- Présentation de la formation SSCT des représentants du personnel au CSE, tour de table
- Maîtriser le fonctionnement, les attributions, les moyens du CSE en matière de santé-sécurité
 - Les attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
 - Les règles de mise en place d'un CSE : composition, élection, mandat, modalités électorales, suppression du CSE
 - Les moyens accordés aux membres du CSE : heures de délégation, déplacement et circulation, affichage, formation
 - Les dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés : fonctionnement, local, réunions
 - La protection représentants du personnel et l'obligation de discrétion
- Connaître les responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail
 - Le civil, le pénal, la faute inexcusable, le délit d'entrave, la délégation de pouvoir.
- Identifier les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise
 - Le rôle des acteurs de la prévention. Jeu « Les acteurs de la prévention »
- Assimiler les règles liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail dans le Code du travail
 - Les obligations de l'employeur et des salariés
 - Le droit d'alerte et de retrait des travailleurs.
 - Les formations obligatoires en santé sécurité
 - Les dispositions relatives à certains travailleurs
- Comprendre les documents mis à disposition du CSE ou auxquels il contribue
 - La liste des actions de prévention et de protection
 - Les registres et documents relatifs à la SSCT
 - Le document unique d'évaluation des risques (DUER)
 - Mise en situation : Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)
- Savoir identifier les facteurs de risques professionnels et participer à la démarche de prévention de l'entreprise
 - Les grandes familles de risques et mesures de prévention (incendie, chute, TMS, etc.). Jeu « Risques et Prévention »
 - Les risques psychosociaux et le harcèlement. Atelier participatif
- Connaître les missions du CSE en matière de SSCT et savoir les mettre en œuvres
 - La promotion de la prévention
 - L'analyse des situations de travail et l'étude ergonomique des postes de travail. Exercice : « La situation de travail à problèmes »
 - Les enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles. Atelier : « Arbre des Causes »
- Bilan de la formation
 - Atelier « 1, 2, 4, TOUS » pour faire le bilan des points les plus importants de la formation.
 - Tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs, axes d'amélioration, suggestions.